



# MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

4A, chemin D'Amour, Low (QUÉBEC) J0X 2C0  
TÉLÉPHONE : (819) 422-3528 – TÉLÉCOPIEUR : (819) 422-3796  
COURRIEL : [reception@lowquebec.ca](mailto:reception@lowquebec.ca)

## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

### RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2023

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** :

Suivant l'article 1007 du Code Municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2023 est maintenant déposé au bureau du greffier-trésorier situé au 4A, chemin D'Amour, Low (Québec) et que les comptes de taxes furent expédiés le 24 février 2023.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2023. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement.

Conformément à l'article 1 du Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$.

Les comptes inférieurs à 300 \$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 27 mars 2023. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de quatre versements égaux :

Premier versement : 27 mars 2023  
Deuxième versement : 29 mai 2023  
Troisième versement : 31 juillet 2023  
Quatrième versement : 2 octobre 2023

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales :

- par chèque ou traite bancaire fait à l'ordre de la Municipalité de Canton de Low;
- dans la plupart des institutions financières canadiennes, par l'entremise de leur service en ligne (téléphone ou Internet), au comptoir ou au guichet automatique;
- en vous présentant à l'Hôtel de ville situé au 4A, chemin D'Amour, Low (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leurs comptes de taxes, le 28 février 2023, sont priés de communiquer avec nous soit par courriel à l'adresse suivante : [reception@lowquebec.ca](mailto:reception@lowquebec.ca) par téléphone au numéro 819-422-3528

DONNÉ À LOW, le 24 février 2023

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière